

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALLAINVILLE-AUX-BOIS  
DEPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET  
CANTON DE RAMBOUILLET**

**Séance du mercredi 14 avril 2021**

Le conseil municipal de la commune d'Allainville-aux-Bois s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation de Monsieur Gilles QUINTON, Maire, le 14 avril 2021 à 19 heures 30.

Etaient présents :

Mesdames : G. FONTANA, V. OMONT, F. PENDINO, J. ROBILLARD

Et

Messieurs : S. BLIN, X. CHARRON, G. FAMEL, R. FRANCHI, J. PAULAT,  
P. PRUVOST, G. QUINTON.

Le Conseil Municipal ayant reçu le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil du 5 mars 2021, par mail, approbation et signature de ce compte-rendu sont faits ce jour.

*Le Conseil Municipal se déroule à huis clos compte-tenu des règles sanitaires liées à la Covid 19.*

Monsieur Xavier Charron est secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

- 1) Enquête publique PIGEON GRANULATS à St Martin de Bréthencourt
- 2) Enquête publique ITM base logistique d'Intermarché à Garancières en Beauce
- 3) A.D.S.E.
- 4) Vote du compte administratif CCAS
- 5) Vote du compte administratif M14
- 6) Vote du budget primitif M14 2021
- 7) Vote des taux fonciers bâtis et non bâti
- 8) Adhésion à la SACPA
- 9) Opposition au transfert de compétence du PLU à la CART
- 10) Approbation du nouveau contrat triennal 2020-2022
- 11) Demande de subvention pour la création de l'accotement de la voie communale
- 12) Approbation du rapport d'activité du SITRD
- 13) Redevance Orange
- 14) Questions diverses

## DELIBERATIONS DU CONSEIL

### **Enquête publique PIGEON GRANULATS à St Martin de Bréthencourt**

Monsieur Charron expose le projet de la société PIGEON GRANULATS qui envisage une prolongation de l'exploitation de la carrière de sable sur la commune de St Martin de Bréthencourt pour une durée de 30 ans. Une enquête publique est organisée dans la mairie de St Martin de Bréthencourt du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2021. Le conseil municipal est invité à formuler un avis sur ce projet.

Ce projet ne donne lieu à aucune contestation de la part des communes voisines et des riverains.

Vote « AVIS FAVORABLE » à l'unanimité des membres présents.

### **Enquête publique ITM base logistique d'Intermarché à Garancières en Beauce**

Monsieur Charron expose le projet de la société ITM LEMI qui envisage une extension de sa plate-forme logistique Garancières 2 (base Intermarché coté Garancières) dédiée au stockage de produits non alimentaires. Cette extension prévoit d'étendre la plate-forme logistique d'une surface de 25 378m<sup>2</sup> à la surface totale de 72 845 m<sup>2</sup> à l'intérieur de leur périmètre privé. Aucune emprise nouvelle sur des terres agricoles n'est concernée. Ce projet induit la création directe de 60 emplois portant l'effectif du site à 200 personnes. Une enquête publique est organisée dans la mairie de Garancières en Beauce du mardi 16 mars au vendredi 16 avril 2021. Le conseil municipal est invité à formuler un avis sur ce projet.

Vote « AVIS FAVORABLE » à l'unanimité des membres présents.

### **A.D.S.E.**

Monsieur Charron expose que l'ADSE sollicite notre conseil municipal pour prendre une motion contre un projet de création d'une installation de stockage de déchets inertes sur la commune de St Hilaire au lieu dit Ardenne, par la société BOUYGUES Travaux Publics dès le printemps 2021. Ce projet est présenté comme un remodelage d'un terrain agricole par apport de terre provenant des travaux du Grand Paris sur une superficie de 34 hectares. La quantité est de 1 400 000 m<sup>3</sup> de terre déversée sur les parcelles agricoles pendant 8 ans.

De plus, un déboisement et une excavation de la zone exploitée sont prévus, à proximité immédiate d'une vallée remarquable et protégée.

Vote « CONTRE LE PROJET de création d'une installation de stockage de déchets inertes à St Hilaire » approuvé à l'unanimité des membres présents.

## Vote du compte administratif CCAS

Monsieur le Maire explique qu'après validation des comptes de gestion 2020 établis par le percepteur de St Arnoult, le compte administratif 2020 du CCAS doit être voté.

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle et la présidence est confiée à Monsieur Xavier Charron, afin de procéder au vote.

### **I SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Total Dépenses	1 423.11 €
Total Recettes	2 252,00 €
<b>Résultat de fonctionnement 2020</b>	<b>828.89 €</b>
Excédent de fonctionnement 2019 reporté	1 032.62 €
<b>Résultat global 2020</b>	<b>1 861.51 €</b>

### **II SECTION D'INVESTISSEMENT**

Néant

### **III AFFECTATION DU RESULTAT**

Excédent de fonctionnement capitalisé	1 861.51 €
(section investissement)	0 €
<b>Total d'affectation du Résultat</b>	<b>1 861.51 €</b>

Le Maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif 2020 du CCAS,
- Prend acte de la dissolution du CCAS et les comptes seront repris dans le budget primitif 2021 de la commune.

## Vote du compte administratif M14

Monsieur le Maire explique qu'après validation des comptes de gestion 2020 établis par le percepteur de St Arnoult, le compte administratif 2020 de la commune doit être voté.

Après lecture du compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle et la présidence est confiée à Monsieur Xavier Charron, afin de procéder au vote.

### **I SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Total Dépenses	359 353.63 €
Total Recettes	491 369.50 €
<b>Résultat de fonctionnement 2020</b>	<b>132 015.87 €</b>
Excédent de fonctionnement 2019 reporté	304 239.31 €
<b>Résultat global 2020</b>	<b>436 255.18 €</b>

### **II SECTION D'INVESTISSEMENT**

Total Dépenses	50 958.16 €
Total Recettes	87 872.45 €
<b>Résultat d'investissement 2020</b>	<b>36 914.29 €</b>
Déficit d'investissement 2019 reporté	- 74 753.04 €
<b>Résultat global 2020</b>	<b>- 37 838.75 €</b>

### **III RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020**

Résultat de fonctionnement	436 255.18 €
Résultat d'investissement	- 37 838.75 €
<b>Résultat de l'exercice 2020 au compte 002</b>	<b>398 416.43 €</b>

Le Maire ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif 2020 - M14 de la commune,
- Décide d'affecter le résultat au budget primitif de l'exercice 2021 de la commune.

## II SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

13 - Subventions d'investissement	274 400.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	58 471.11 €
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>332 871.11 €</b>
021 - Virement de la section de fonctionnement	109 198.76 €
040 - Opération ordre de transfert	2 738.63 €
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>109 198.76 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>442 069.87 €</b>

Madame Pendino reproche le manque d'information reçu sur le budget avant le conseil municipal, ce qui ne lui a pas permis de l'étudier de façon plus approfondie.

Monsieur le Maire lui répond que le budget a été réalisé dans la commission « finances » et que les grandes lignes de ce budget primitif permettent d'apprécier la direction de la commune en particulier l'entretien de la voirie et du pont d'Obville grâce au contrat triennal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à la majorité à 10 voix sur 11 avec une abstention : Madame Pendino  
Adopte le budget primitif de la commune

### Vote des taux fonciers bâtis et non bâtis

Monsieur le Maire explique que dans le contexte de réforme de la suppression de la taxe d'habitation, chaque commune se voit transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties appliqué sur son territoire, soit 11.58 % pour le département des Yvelines.  
Pour Allainville aux bois, le taux de référence est donc de 20.88 % (9.30 % + 11.58 %).

#### Pour mémoire exercice 2020

Taxe habitation : 5.30 %  
Taxe foncière : 9.30 %  
Taxe foncière non bâtie : 28.30 %  
Produit fiscal reçu : 60 424 €

Monsieur le Maire propose de ne pas procéder à une augmentation de ces taxes et propose donc de voter les taux suivants :

#### Exercice 2021

Taxe foncière : 20.88 %  
Taxe foncière non bâtie : 28.30 %  
Produit fiscal attendu : 91 144 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
Approuve les deux taux pour l'année 2021.

### **Adhésion à la SACPA**

Madame Fontana explique que chaque commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des animaux trouvés errants ou en état de divagation soit adhérer au service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune.

La société SACPA propose une prestation complète au tarif de 419.17 € ht / an pour répondre aux obligations réglementaires du code rural et prend en charge l'ensemble des responsabilités en cas d'animaux dangereux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'adhésion au service de la SACPA.

### **Opposition au transfert de compétences du PLU à la CART**

Il est demandé au conseil municipal de s'opposer au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'opposition au transfert du PLU à la CART.

### **Approbation du nouveau contrat triennal 2020-2022**

Il est demandé au conseil municipal de réitérer son accord pour la réalisation du nouveau contrat triennal, adopté par le conseil départemental le 26 juin 2020 d'un montant de 280 000 € représentant 70% du plafond attribué à la commune soit 400 000 euros.

La réalisation de ce contrat portera essentiellement sur :

- la réfection des rampes d'accès au pont d'Obville
- la réfection de diverses voies communales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve la réalisation du nouveau contrat triennal.

### **Approbation du rapport d'activité du SITRD**

Monsieur Famel a procédé à la lecture du compte-rendu du rapport d'activité du SITRD.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de Transports de la Région de Dourdan de l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le rapport d'activité du SITRD

## Vote du budget primitif M14 2021

Monsieur le Maire présente le budget primitif réalisé par la commission « finance » composé de  
Mesdames : G. FONTANA, V. OMONT,  
Et Messieurs : S. BLIN, X. CHARRON, P. PRUVOST, G. QUINTON.

Monsieur le Maire procède à la lecture du budget primitif :

### **I SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

011 - Charges à caractère général	89.885.00 €
012 - Charges de personnel, frais assimilés	88 149.00 €
014 - Atténuations de produits	14 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	210 834.51 €
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES</b>	<b>402 868.51 €</b>
66 - Charges financières	491.17 €
67 - Charges exceptionnelles	105 593.86 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaire	500.00 €
022 - Dépenses imprévues	106 460.13 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>615 913.67 €</b>
<b>TOTAL AU PROFIT DE LA SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>109 198.76 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021</b>	<b>725 112.43 €</b>

### **II SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

013 - Atténuations de charges	600.00 €
70 - Produits services, domaine et ventes div	14 000.00 €
73 - Impôts et taxes	256 600.00 €
74 - Dotations et participations	45 995.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	9 500.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>	<b>326 695.00 €</b>
77 - Produits exceptionnels	1.00 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>326 696.00 €</b>
R 002 Résultat reporté	398 416.43 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>725 112.43 €</b>

### **I SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

20 - Immobilisations corporelles	21 600.00 €
21 - Immobilisations corporelles	411 349.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS</b>	<b>432 949.00 €</b>
016 - Emprunts et dettes assimilées	9 120.87 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELES</b>	<b>442 069.87 €</b>

### Redevance Orange et ENEDIS

Le calcul de la redevance sur les droits de passage sur le domaine public s'élève à 972.90 € pour Orange et à 197 € pour Enedis. La commune percevra cette redevance pour l'année 2021. Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces deux redevances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
Approuve les redevances Orange et ENEDIS.

### Questions diverses

#### - Route de Souplainville

Suite à la réfection de la route de Souplainville par EDF Renouvelable, il est constaté que les voitures ont très fortement augmenté leur vitesse. Ce point sera évoqué dans les prochaines commissions.

#### -Visite du Président du Sénat Gérard Larcher et de la sénatrice Sophie Primas à Allainville aux bois

Monsieur le Maire fait un résumé de cette rencontre, trois sujets importants ont été évoqués :

- Sécurisation de la N191
- Antenne TDF
- Pont d'Obville

Les questions étant épuisées, la séance est levée à 22h30.

Monsieur le Maire, Gilles Guillon

